



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 58932

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la délinquance dans le département des Alpes-Maritimes. Elle souhaiterait connaître les statistiques disponibles, pour l'année 2013 (premier et second semestre) et pour l'année 2014 (premier semestre), donnant ainsi la possibilité de mieux se rendre compte de l'évolution du nombre de faits constatés dans ce territoire de manière générale. Ainsi, elle souhaiterait connaître l'ensemble des données statistiques en matière de délinquance.

Texte de la réponse

Les données statistiques relatives à la délinquance constatée dans les Alpes-Maritimes par les forces de police et de gendarmerie en 2013 et au premier semestre 2014 sont comme suit. Elles font apparaître, en particulier, une diminution des atteintes aux biens mais des résultats plus contrastés s'agissant des violences envers les personnes.

FAITS CONSTATÉS	PREMIER SEMESTRE			DEUXIÈME SEMESTRE			PREMIER SEMESTRE		
	2012	2013	Variation (en %)	2012	2013	Variation (en %)	2013	2014	Variation (en %)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	5 818	5 487	- 5,69	5 949	6 075	2,12	5 487	5 753	4,85
Atteintes aux biens	28 279	26 421	- 6,57	30 626	29 066	- 5,09	26 421	24 819	- 6,06
Escroqueries et infractions économiques et financières	3 941	4 014	1,85	4 201	4 117	- 2,00	4 014	3 769	- 6,10
Grande criminalité	151	212	40,40	187	191	- 2,10	212	169	- 20,28
Comportements portant atteinte à la tranquillité publique	9 181	8 735	- 4,86	9 021	10 008	10,94	8 735	9 268	6,10
Atteintes à la santé et l'environnement	252	195	- 22,62	229	220	- 3,93	195	151	- 22,56

Infractions à la réglementation	2 076	1 374	- 33,82	1 768	1 198	- 32,24	1 374	1 137	- 17,25
---------------------------------	-------	-------	------------	-------	-------	------------	-------	-------	------------

Dans un contexte économique et social difficile, les Français comme leurs élus ont de fortes attentes en matière de sécurité, qui est une priorité du Gouvernement. Dans les Alpes-Maritimes comme partout en France, la police nationale et la gendarmerie nationale sont mobilisées pour renforcer la sécurité quotidienne des Français et apporter des réponses de fond aux problèmes de délinquance. Cette action s'appuie en particulier sur des moyens humains et matériels renforcés pour les forces de police et de gendarmerie. Après la suppression de 6243 postes dans la gendarmerie entre 2007 et 2012 dans le cadre de la RGPP, 355 postes ont été créés en 2013 et 2014 (respectivement 162 et 193) et 162 autres seront créés en 2015. Il convient également de souligner que tous les départs à la retraite sont désormais remplacés poste pour poste. Il y a lieu à cet égard de souligner que dans les Alpes-Maritimes les effectifs de la direction départementale de la sécurité publique, incluant le service départemental de renseignement territorial, devraient être renforcés dans les mois à venir. Fin janvier 2015, la sécurité publique devrait en effet disposer dans ce département d'une dizaine d'agents supplémentaires par rapport à ses effectifs du 31 juillet. Le groupement de gendarmerie départementale des Alpes Maritimes a bénéficié d'un renfort de 22 effectifs entre 2009 et 2013 dont 5 en 2013 au titre de la création d'une ZSP. Au-delà des moyens humains, les modes d'action, les organisations et les stratégies sont essentielles pour lutter efficacement contre la délinquance. L'action menée sur l'ensemble du territoire national s'appuie sur des dispositifs adaptés et ancrés dans les réalités territoriales (zones de sécurité prioritaires...). Les liens avec l'autorité judiciaire ont été resserrés pour assurer la cohérence et l'efficacité de la chaîne pénale. La complémentarité sera encore renforcée entre les forces de l'ordre et les polices municipales et se développera avec le vaste secteur de la sécurité privée. De nouveaux outils statistiques de mesure de la délinquance et d'évaluation et de pilotage des services ont été élaborés pour mieux orienter l'action des forces de l'ordre. Des mesures ont également été prises pour renforcer le rapport de confiance qui doit unir les forces de l'ordre et la population. Il en va ainsi du dispositif de participation citoyenne ou de la mise en place de dispositifs d'alerte par sms qui constitue une illustration de l'emploi de technologies modernes au service de la sécurité. Une impulsion nouvelle a donc été donnée à la lutte contre plusieurs formes de délinquance : cambriolages, vols à main armée, trafic de drogue... Cette action tient aussi pleinement compte des impératifs de maîtrise des dépenses publiques avec d'importantes réformes organisationnelles visant à optimiser le fonctionnement des services (renforcement des synergies entre la police et la gendarmerie). Pour autant, il ne s'agit nullement d'occulter la persistance de certaines formes de délinquance (violences contre les personnes, cambriolages...), qui nécessitent du temps pour être endiguées.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58932

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5422

Réponse publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9657